

FORMATION 2021



Ce programme est régulièrement mis à jour. N'hésitez pas à consulter la version actualisée sur notre site internet :

www.fromont-briens.com/formation

<i>Droit du travail</i>	<i>p. 3</i>
<i>Protection sociale complémentaire.....</i>	<i>p. 7</i>
<i>Formation professionnelle.....</i>	<i>p.15</i>

SOMMAIRE

Droit du Travail

Télétravail & risques psychosociaux (RPS) 3

24 juin | 9h30 - 12h30

Comité Social et Économique..... 4

14 septembre | 9h30 - 12h30

Comment sécuriser vos procédures de licenciement pour motif personnel..... 5

12 octobre | 9h30 - 12h30

Lanceurs d'Alerte..... 6

16 novembre | 9h30 - 12h30

Télétravail & risques psychosociaux (RPS)

A distance :
24 juin 2021 (9h30 – 12h30)
Soit 3 heures

Participants :
Directeurs et Responsables des Ressources Humaines, Responsable Relations Sociales, Juristes Droit social, Directeurs Administratifs et Financiers, Collaborateurs des Directions des Ressources Humaines

Pré-requis :
Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

Objectifs :
Sensibiliser aux risques psychosociaux
Comprendre, prévenir et identifier les risques psychosociaux liés au télétravail
Former les participants à la gestion des risques psychosociaux identifiés

Formation en présentiel et à distance :
395 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation.

Thèmes abordés :

- *Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.*
- **Propos introductif :**
 - L'obligation de sécurité de l'employeur
 - L'Accord national interprofessionnel du 26 novembre 2020
 - Les principaux RPS liés au télétravail :
 - Isolement,
 - Burn-out,
 - Exclusion,
 - Harcèlement moral.
- **1. La prévention des RPS liés au télétravail**
 - Former / sensibiliser les managers
 - Le contrôle renforcé de la charge de travail
 - Le respect du droit à la déconnexion
 - Le management inclusif
- **2. L'identification des RPS liés au télétravail**
 - Le Document unique d'évaluation des risques
 - Interroger les salariés
- **3. La gestion des RPS liés au télétravail**
 - Mettre en œuvre une procédure d'alerte / d'enquête
 - Etablir un plan de retour au bien-être au travail
 - Adapter le poste / la fréquence du télétravail
- *Temps d'échange sous forme de questions/réponses.*
- *Tour de table de vérification des acquis.*

INSCRIPTION

Comité Social et Économique

Une nouvelle organisation du dialogue social dans l'entreprise

A distance :
14 septembre 2021 (9h30 – 12h30)
Soit 3 heures

Participants :

Directeurs et Responsables des Ressources Humaines, juristes en Droit Social

Pré-requis :

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

Objectifs :

Comprendre la nouvelle instance représentative du personnel et l'adapter au mieux à son entreprise

Coût :

Formation en présentiel et à distance :
395 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation.

Thèmes abordés :

- *Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.*
- **La mise en place du CSE**
 - Le calendrier de mise en place
 - Les seuils de mise en place
 - Les modalités de mise en place
 - Les nouveautés en matière d'élections professionnelles
- **Les nouvelles règles de fonctionnement du CSE**
 - La composition du CSE
 - La mise en place de la CSSCT
 - Les autres commissions
 - Les représentants de proximité
 - Précisions concernant la BDES
- **Les attributions du CSE**
 - Des attributions variables selon les effectifs
 - Une possibilité de négocier son agenda social
 - L'articulation des consultations CSE central / CSE d'établissement
- **Les moyens du CSE**
 - Mutualisation et annualisation des heures de délégation
 - Les budgets du CSE : quels changements ?
 - Le point sur les expertises
- **Négocier un Conseil d'entreprise ?**
 - Comment faire ?
 - Avantages / Inconvénients
- *Temps d'échange sous forme de questions/réponses.*
- *Tour de table de vérification des acquis.*

INSCRIPTION

FROMONT BRIENS

5/7 avenue du Coq – BP 80582 – F - 75421 PARIS Cedex 09
40 rue de Bonnel – CS 33617 – F - 69484 LYON Cedex 03

organisme de formation

(déclaré sous le numéro 11753780275 auprès du préfet de région Ile de France)

Comment sécuriser vos procédures de licenciement pour motif personnel

A distance :

12 octobre 2021 (9h30 – 12h30)

Soit 3 heures

☞ Thèmes abordés :

- Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.
- **Introduction : La sécurité et la stratégie**
- **La forme**
 - La procédure de licenciement : reprise et actualisation des basiques,
 - Les différentes difficultés pouvant être rencontrées et les réflexes requis.
- **Le fond**
 - La qualification retenue
 - Panorama des motifs et les écueils associés à anticiper
 - La compilation et la conservation des preuves
- Temps d'échange sous forme de questions/réponses.
- Tour de table de vérification des acquis.

Participants :

Directeurs et Responsables des Ressources Humaines, Responsable Relations Sociales, Juristes Droit social, Directeurs Administratifs et Financiers, Collaborateurs des Directions des Ressources Humaines

Pré-requis :

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

Objectifs :

Comprendre le champ des possibles et déjouer les aléas des procédures,

Former les participants au regard des dernières évolutions jurisprudentielles.

Coût :

Formation en présentiel et à distance :

395 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation.

INSCRIPTION

Lanceurs d'Alerte

A distance :

16 novembre 2021 (9 h 30 – 12h30)

Soit 3 heures

Participants :

Directeurs et Responsables des Ressources Humaines, Responsable Relations Sociales, Juristes Droit social, Directeurs Administratifs et Financiers, Collaborateurs des Directions des Ressources Humaines

Pré-requis :

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

Objectifs :

Comprendre et mettre en place les alertes professionnelles

Coût :

Formation en présentiel et à distance :

395 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation.

Thèmes abordés :

- *Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.*
- **L'alerte professionnelle**
 - Les enjeux
 - Identifier les différents droits d'alerte (en matière de santé, sécurité, corruption ...)
 - Identifier l'objet de l'alerte professionnelle
- **La notion de lanceur d'alerte**
 - La définition de la qualité de lanceur d'alerte
 - La protection du lanceur d'alerte
- **La procédure de signalement et de traitement des alertes**
 - La procédure de signalement
 - Le traitement des alertes
- **La mise en place d'un dispositif d'alerte au sein de l'entreprise**
 - Quels supports : (Code éthique, Décision Unilatérale ou Règlement intérieur ?)
 - Point de vigilance : les dispositifs d'alerte d'inspiration étrangère applicables dans le Groupe et leurs conformités au droit français
- **Le traitement automatisé des alertes**
 - Les règles de confidentialité
 - L'impact du RGPD
- **Les apports de la Directive européenne sur la protection des personnes qui signalent des violations au droit de l'Union européenne et de la jurisprudence**
 - Le cadre fixé par la Directive 2019/1937 du 23 octobre 2019
 - Les apports de la jurisprudence
- Temps d'échange sous forme de questions/réponses.
- Tour de table de vérification des acquis.

INSCRIPTION

SOMMAIRE

Protection Sociale Complémentaire

Les nouveautés, les modifications envisagées concernant le partage de la valeur ajoutée	8
22 juin 9h30 - 12h30	
Spécificités des IP et mutuelles : Gouvernance et conformité.....	9
1 juillet 9h30 - 12h30	
Matinale d'actualité PSC.....	10
7 septembre 9h30 - 12h30	
L'épargne retraite et l'épargne salariale depuis la loi « PACTE » et les réformes de 2020	11
23 septembre 9h30 - 12h30	
De l'incidence de la raison d'être ou du statut de société à mission sur la politique de rémunération	12
5 octobre 9h30 - 12h30	
Loi « Evin »	13
2 novembre 9h30 - 12h30	
Protection de la clientèle et DDA.....	14
23 novembre 9h30 - 12h30	
Matinale d'actualité PSC.....	15
7 décembre 9h30 - 12h30	

Les nouveautés, les modifications envisagées concernant le partage de la valeur ajoutée

A Paris :

22 juin 2021 (9 h 30 – 12h30)

Soit 3 heures

Participants :

DRH, Directeurs des relations sociales, Collaborateurs, juristes ou non, des services de Ressources Humaines et de « retraite et prévoyance », Responsables Rémunérations et Avantages sociaux, Collaborateurs des organismes assureurs, des cabinets de courtage et des cabinets de rémunération

Pré-requis :

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

Objectifs :

Comprendre la valeur ajoutée et les obligations résultant de la Loi PACTE et de la Loi ASAP

Coût :

Formation en présentiel et à distance :

395 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation.

Thèmes abordés :

- *Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.*
- **Le partage de la valeur ajoutée : un complément de France Relance**
- **Les apports de la Loi PACTE et de la Loi ASAP (notamment)**
 - Evolution des dispositifs d'Épargne salariale
 - Participation
 - Intéressement
 - Plans d'épargne entreprise
 - Actionnariat salarié
 - Contrat de partage de la valeur ajoutée
- **Les éléments destinés à l'amélioration de la transparence en matière salariale**
- **Les constats et propositions réalisés par les partenaires sociaux**
 - Les travaux côté patronal
 - Les travaux côté syndicats de salariés
- **Les enjeux :**
 - sur la place de l'entreprise dans la société,
 - sur le gouvernement d'entreprise,
 - sur les politiques RSE,
 - sur les classements éventuels.
- *Temps d'échange sous forme de questions/réponses.*
- *Tour de table de vérification des acquis.*

INSCRIPTION

Spécificités des IP et mutuelles : Gouvernance et conformité

A Paris :

1 juillet 2021 (9 h 30 – 12h30)

Soit 3 heures

Participants :

- Administrateurs, directeurs des Ressources Humaines et directeurs généraux des organismes mutualistes et des institutions de prévoyance.
- Au sein des organismes mutualistes et paritaires : responsables juridiques, personnes en charge du suivi des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales.
- Conseils en assurances collectives ou individuelles, responsables de Ressources Humaines en charge de la protection sociale complémentaire.

Pré-requis :

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

Objectifs :

Comprendre le fonctionnement institutionnel des organismes paritaires et mutualistes après l'ordonnance du 4 mai 2017 et l'entrée en vigueur de la directive distribution d'assurances.

Coût :

Formation en présentiel et à distance :

395 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation.

Thèmes abordés :

- *Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.*
- **L'organisation des systèmes mutualistes, des institutions de prévoyance et des groupes de protection sociale**
 - Articulation des instances, rôle des partenaires sociaux, rôle des fédérations.
- **Une relation juridique particulière entre les organismes et leurs membres**
 - Nature et qualité des membres participants et honoraires ou adhérents.
- **Le droit des opérations d'assurances : règlements, contrats collectifs**
 - Régime juridique des relations contractuelles, comparaisons entre les codes applicables à l'assurance de personnes, particularités de la commercialisation à distance.
- **Le statut des élus et gouvernance : incidences de « Solvabilité II »**
 - Dirigeants effectifs, positionnement du dirigeant opérationnel – directeur général Principes « Fit&Proper »
- **La responsabilité des dirigeants**
- **Les regroupements d'organismes assureurs**
 - Unions de mutuelles `union technique ou « livre II », UGM, UMG, SGAP, SGAPS), substitution, transfert de portefeuille, fusion, points de vigilance, dissolution (procédure, contraintes).
- **Respect des règles de protection de la clientèle**
- **Distribution d'assurances**
- **Principales contraintes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**
- **Externalisation d'activités importantes et critiques**
 - Intermédiation et délégations de gestion, droit de suite de l'ACPR : Le point sur la transposition de la directive distribution d'assurances.
- **Contrôle de l'Etat**
 - Rôle de la Direction de la sécurité sociale, de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.
- *Temps d'échange sous forme de questions/réponses.*
- *Tour de table de vérification des acquis.*

INSCRIPTION

9

5/7 avenue du Coq – BP 80582 – F - 75421 PARIS Cedex 09
40 rue de Bonnel – CS 33617 – F - 69484 LYON Cedex 03

Matinale d'actualité PSC

A Paris :
7 septembre 2021 (9 h 30 – 12h30)
Soit 3 heures

Participants :

- Collaborateurs, juristes ou non, débutants ou non des services de Ressources Humaines et de « retraite et prévoyance »
- Collaborateurs des organismes assureurs, des cabinets de courtage et des cabinets de rémunération au sein des services d'assurances collectives de salariés

Pré-requis :

Comprendre les problématiques juridiques évoquées, du fait d'une connaissance ou d'une pratique professionnelle régulière de l'assurance de personnes.

Objectifs :

Former les participants aux évolutions légales et jurisprudentielles du droit de la protection sociale complémentaire et à leur application concrète en entreprise.

Coût :

Formations multimodales :

En présentiel ou à distance : 395 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance ou en e-learning donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation

Thèmes abordés :

- *Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.*
- D'une manière générale : actualité de la retraite supplémentaire, de la prévoyance complémentaire, de la rémunération des dirigeants, de la fiscalité et des charges sociales
- Décryptage des réformes législatives en cours
 - Analyse détaillée d'un point de réforme adopté ou en cours de promulgation en début d'année
 - Décryptage, en fin d'année, des projets de lois de financement de la sécurité sociale et de finances pour l'année qui suit
- Le programme détaillé de chaque matinale sera établi en fonction de l'actualité et adressé dans les semaines précédant la date fixée
- *Temps d'échange sous forme de questions/réponses.*
- *Tour de table de vérification des acquis.*

INSCRIPTION

FROMONT BRIENS

5/7 avenue du Coq – BP 80582 – F - 75421 PARIS Cedex 09
40 rue de Bonnel – CS 33617 – F - 69484 LYON Cedex 03

organisme de formation

(déclaré sous le numéro 11753780275 auprès du préfet de région Ile de France)

L'épargne retraite et l'épargne salariale depuis la loi « PACTE » et les réformes de 2020

A Paris :

23 septembre 2021 (9 h 30 - 12h30)

Soit 3 heures

Participants :

Les DRH, les responsables des avantages sociaux et des rémunérations, les juristes, les personnes en charge de la conception et de la distribution des produits retraite et épargne salariale, les conseillers en rémunération, les courtiers (DDA), etc.

Pré-requis :

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

Objectifs :

Comprendre et maîtriser les enjeux liés aux nouvelles dispositions régissant l'épargne salariale et l'épargne retraite.

Coût :

Formation en présentiel et à distance :

395 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation.

Thèmes abordés :

- Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.
- **Les régimes de retraite à cotisations définies (PER)**
 - Une architecture commune destinée à remplacer les anciens « article 83 » et PERCO
 - Le sort et la transformation des anciens dispositifs
 - Les différentes possibilités d'alimentation (focus sur les cotisations obligatoires avec la réécriture des catégories objectives et l'abondement)
 - Traitement social et fiscal à l'entrée et la sortie
- **Les plans d'épargne d'entreprise (PEE)**
 - Les nouveautés (abondement, cas de déblocages, obligations d'informations, etc.)
 - Les mesures en faveur de l'actionariat salarié
- **La participation et l'intéressement**
 - Le nouveau décompte des seuils d'effectifs
 - Les exonérations de forfait social
 - Les nouvelles absences neutralisées et les incidences de l'activité partielle
 - Les nouveaux accords d'intéressement (durée et modes de mise en place)
 - Les nouvelles modalités de sécurisation
- **Les régimes de retraite à prestations définies (« L. 137-11 » et « L. 137-11-2 »)**
 - Le sort des régimes « L. 137-11 » existant et la fermeture des régimes concernés
 - Les caractéristiques des nouveaux régimes « L. 137-11-2 » à droits certains
- Temps d'échange sous forme de questions/réponses.
- Tour de table de vérification des acquis.

INSCRIPTION

De l'incidence de la raison d'être ou du statut de société à mission sur la politique de rémunération

A Paris :

5 octobre 2021 (9 h 30 – 12h30)

Soit 3 heures

Participants :

DRH, Directeurs des relations sociales, Collaborateurs, juristes ou non, des services de Ressources Humaines et de « retraite et prévoyance », Responsables Rémunérations et Avantages sociaux, Collaborateurs des organismes assureurs, des cabinets de courtage et des cabinets de rémunération

Pré-requis :

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

Objectifs :

Comprendre les notions et les conséquences résultant de la raison d'être ou du statut de société à mission sur la politique de rémunération

Coût :

Formation en présentiel et à distance :

395 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation.

Thèmes abordés :

- *Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.*
- **Loi PACTE**
 - L'entreprise peut se doter d'une raison d'être
 - L'entreprise peut devenir société à mission
 - Obligations en résultant
 - Modifications statutaires
- **Incidence sur la politique sociale**
 - Quels sont les enjeux sur l'attractivité de l'entreprise
 - Quels sont les risques pour l'entreprise
 - Incidence sur le gouvernement d'entreprise
 - Définition de la politique de rémunération et avantages sociaux
 - Quel partage de la valeur ajoutée
 - Comment définir les critères de performance
 - Diminution des écarts
 - Quelle politique en matière de :
 - Compliance
 - Diversité
 - Egalité femmes / hommes
- **Quelles obligations concernant la communication à déployer**
 - *Temps d'échange sous forme de questions/réponses.*
 - *Tour de table de vérification des acquis.*

INSCRIPTION

Loi « Evin »

Analyse et gestion des problèmes d'application

A Paris :

2 novembre 2021 (9 h 30 – 12h30)

Soit 3 heures

Participants :

Collaborateurs, juristes ou non, débutants ou non des services de Ressources Humaines et de « retraite et prévoyance », Collaborateurs des organismes assureurs, des cabinets de courtage et des cabinets de rémunération au sein des services d'assurances collectives de salariés

Pré-requis :

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

Objectifs :

Former à l'application de la loi aux garanties collectives de prévoyance des salariés

Coût :

Formation en présentiel et à distance :

395 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation.

Thèmes abordés :

- *Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.*
- **Le champ d'application de la loi**
 - Contrats salariés, non salariés, anciens salariés, opérations facultatives ou obligatoires...
- **La création du régime et la prise en charge des sinistres en cours**
 - Article 2 : la question de la couverture des incapacités et invalidités en cours
- **Le maintien des prestations en cas de résiliation du contrat d'assurance**
 - Article 7, 7-1, 29 V, 30 : le passage en invalidité, la notion de maintien au niveau atteint, l'incidence d'une garantie « exonération », l'incidence d'une franchise en cours à la date de résiliation, la gestion du maintien de la garantie décès...
 - Arrêt juillet 2020 : obligation de maintien de la revalorisation des rentes en cours de service post-résiliation ?
- **Focus sur le maintien de la garantie frais de santé des retraités**
 - Article 4 : identification des bénéficiaires, sort des ayants-droits, contrats d'assurance visés, nature des garanties à maintenir, rôle de l'employeur, obligation d'information de l'organisme assureur...
 - Décret du 21 mars 2017 : encadrement progressif du tarif, liberté tarifaire dès la 4^{ème} année, modalités de calcul, conditions d'application dans le temps...
- **La portée d'ordre public de certaines dispositions (article 10)**
- **L'institution d'une cotisation salariale par décision unilatérale de l'employeur**
 - Article 11 : Comment et quand recueillir l'accord du salarié, l'incidence des fusions d'entreprise, l'application aux augmentations de cotisations...
- **L'application des principes de maintien à la rupture du contrat de travail**
 - L'articulation entre la loi Evin et la « portabilité prévoyance »
- *Temps d'échange sous forme de questions/réponses.*
- *Tour de table de vérification des acquis.*

INSCRIPTION

13

FROMONT BRIENS

5/7 avenue du Coq – BP 80582 – F - 75421 PARIS Cedex 09
40 rue de Bonnel – CS 33617 – F - 69484 LYON Cedex 03

organisme de formation

(déclaré sous le numéro 11753780275 auprès du préfet de région Ile de France)

Protection de la clientèle et DDA

A Paris :
23 novembre 2021 (9 h 30 – 12h30)
Soit 3 heures

Participants :

Collaborateurs juristes au sein des organismes assureurs (Assureurs, Institutions de Prévoyance, Mutuelles) et des intermédiaires (courtiers, agents, mandataires), Responsables de services juridiques, Responsables conformité, Commerciaux, gestionnaires de contrats collectifs et individuels, Administrateurs

Pré-requis :

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

Objectifs :

Comprendre les obligations confirmées et celles créées par la Directive Distribution Assurance et identifier leurs conséquences pratiques pour distribuer un produit d'assurance en veillant à la protection de la clientèle

Coût :

Formation en présentiel et à distance :
395 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation.

Thèmes abordés :

- Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.
- **Règles de protection de la clientèle**
 - Rappel des principes applicables, de la phase précontractuelle à la résiliation de la relation contractuelle
 - Focus sur la vente à distance, le démarchage et la résiliation infra-annuelle
- **Champ d'application de la nouvelle réglementation DDA**
 - Identifier les services concernés (au contact ou non avec la clientèle)
 - La distribution à titre accessoire
- **Les exigences de compétence et d'honorabilité**
 - Rappel des conditions d'accès à l'activité de distribution (formation initiale et honorabilité)
 - Formation continue
 - Organiser la traçabilité interne du respect de ces exigences
 - Secret professionnel
- **Informier le prospect**
 - Les informations de droit commun sur les modalités de distribution (situation de l'intermédiaire et relations d'affaires le cas échéant, nature de la rémunération, ...)
 - Les informations précontractuelles sur le produit d'assurance
 - IPID : champ d'application, contenu, les problématiques de l'IPID en matière collective
 - Traçabilité de la remise de l'information
 - Dématérialisation de l'information
- **Conseiller le prospect**
 - Devoir de conseil de droit commun
 - Recommandation personnalisée
 - Revoir la fiche « info-conseil »
- **Conflit d'intérêts : privilégier l'intérêt du client**
 - Arbitrage sur la révision des rémunérations
- **Politiques produits**
 - Rédiger les politiques : POG Policy, politiques de diffusion et de distribution
 - Identifier et respecter le marché cible
 - Modalités de surveillance du produit
- *Temps d'échange sous forme de questions/réponses.*
- *Tour de table de vérification des acquis.*

INSCRIPTION

FROMONT BRIENS

5/7 avenue du Coq – BP 80582 – F - 75421 PARIS Cedex 09
40 rue de Bonnel – CS 33617 – F - 69484 LYON Cedex 03

organisme de formation

(déclaré sous le numéro 11753780275 auprès du préfet de région Ile de France)

Matinale d'actualité PSC

A Paris :
7 décembre 2021 (9 h 30 – 12h30)
Soit 3 heures

Participants :

- Collaborateurs, juristes ou non, débutants ou non des services de Ressources Humaines et de « retraite et prévoyance »
- Collaborateurs des organismes assureurs, des cabinets de courtage et des cabinets de rémunération au sein des services d'assurances collectives de salariés

Pré-requis :

Comprendre les problématiques juridiques évoquées, du fait d'une connaissance ou d'une pratique professionnelle régulière de l'assurance de personnes.

Objectifs :

Former les participants aux évolutions légales et jurisprudentielles du droit de la protection sociale complémentaire et à leur application concrète en entreprise.

Coût :

Formations multimodales :

En présentiel ou à distance : 395 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance ou en e-learning donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation

Thèmes abordés :

- *Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.*
- D'une manière générale : actualité de la retraite supplémentaire, de la prévoyance complémentaire, de la rémunération des dirigeants, de la fiscalité et des charges sociales
- Décryptage des réformes législatives en cours
 - Analyse détaillée d'un point de réforme adopté ou en cours de promulgation en début d'année
 - Décryptage, en fin d'année, des projets de lois de financement de la sécurité sociale et de finances pour l'année qui suit
- Le programme détaillé de chaque matinale sera établi en fonction de l'actualité et adressé dans les semaines précédant la date fixée
- *Temps d'échange sous forme de questions/réponses.*
- *Tour de table de vérification des acquis.*

INSCRIPTION

FROMONT BRIENS

5/7 avenue du Coq – BP 80582 – F - 75421 PARIS Cedex 09
40 rue de Bonnel – CS 33617 – F - 69484 LYON Cedex 03

organisme de formation

(déclaré sous le numéro 11753780275 auprès du préfet de région Ile de France)

SOMMAIRE

Formation Professionnelle

Comment mobiliser les nouveaux leviers de financement du plan de relance ?	17
15 juin 9h30 - 12h30	
Maitriser les dispositifs de formations en alternance :	18
29 juin 9h30 - 12h30	
Organismes de formation :	19
16 septembre 9h30 - 12h30	
Actualité du droit de la formation professionnelle pour les employeurs.....	20
14 octobre 9h30 - 12h30	
Le contentieux de la formation.....	21
4 novembre 9h30 - 12h30	
Les fondamentaux de la formation	22
18 novembre 9h30 - 12h30	
Les fondamentaux de la formation	23
16 décembre 9h30 - 12h30	

Comment mobiliser les nouveaux leviers de financement du plan de relance ?

A Paris :

15 juin 2021 (9 h 30 – 12h30)

Soit 3 heures

Participants :

DRH et directeurs/responsables formation, Directeurs et Responsables des Ressources Humaines, juristes en Droit Social, collaborateurs de la Direction des Ressources Humaines, chargés des relations sociales ou du droit social, collaborateurs des organismes de formation.

Pré-requis :

Maîtrise des fondamentaux du droit de la formation professionnelle.

Objectifs :

Comprendre l'actualité du droit de la formation professionnelle et plus particulièrement les mesures prises dans le cadre du plan de relance afin de maîtriser les leviers de financement des différents dispositifs de formation mis en place dans le contexte de crise sanitaire : aides exceptionnelles, FNE-Formation, transitions collectives, etc.

Coût :

Formation en présentiel et à distance :

395 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation.

Thèmes abordés :

- Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.
- **Comprendre le plan France relance**
 - Recherche d'une réponse économique, sociale et écologique à la crise sanitaire
 - Cadre juridique du plan de relance et des dotations complémentaires au financement de la formation professionnelle
 - Focus sur le volet « Cohésion »
- **Qualifier ses salariés grâce aux dispositifs d'alternance**
 - Renforcement des crédits alloués au dispositif de reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
 - Mise en place d'aides exceptionnelles à l'embauche de jeunes en contrats d'apprentissage et de professionnalisation
- **Privilégier le maintien dans l'emploi et la mobilité grâce aux dispositifs de reconversion**
 - Dotation complémentaire aux associations Transitions pro pour le financement des projets de transition professionnelle
 - Anticipation des mutations économiques à l'échelle des territoires : le nouveau dispositif de Transitions collectives
- **Développer les compétences de ses salariés malgré la crise sanitaire grâce aux dispositifs de co-construction**
 - Renforcement et évolutions successives du FNE-Formation : comment mobiliser ce levier de financement et pour quels salariés ?
 - Nouveau fonctionnement du Compte personnel de formation *post* loi Avenir professionnel et modalités d'abondement par l'entreprise
- Temps d'échange sous forme de questions/réponses.
- Tour de table de vérification des acquis.

INSCRIPTION

FROMONT BRIENS

5/7 avenue du Coq – BP 80582 – F - 75421 PARIS Cedex 09
40 rue de Bonnel – CS 33617 – F - 69484 LYON Cedex 03

organisme de formation

(déclaré sous le numéro 11753780275 auprès du préfet de région Ile de France)

Maitriser les dispositifs de formations en alternance : Contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, « ProA »

A Paris :

29 juin 2021 (9 h 30 – 12h30)

Soit 3 heures

☞ Thèmes abordés :

- Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.
- **Dans quel cas recourir à un contrat de professionnalisation plutôt qu'un contrat d'apprentissage ? Ce qui a changé le 1er Janvier 2019**
 - Présentation du cadre juridique des deux dispositifs :
 - Contrat de professionnalisation (conditions d'ouverture, formalisme, obligations de l'employeur, etc.) ;
 - Contrat d'apprentissage (conditions d'ouverture, formalisme, obligation de l'employeur, etc.).
- **Les contrats de professionnalisation**
 - Mesures en faveur du développement des contrats de professionnalisation ;
 - Focus sur le plan de relance de l'alternance (aide exceptionnelle)
 - Mesure expérimentale visant à favoriser le recours au contrat de professionnalisation ;
 - Mobilité internationale de l'alternant : comment y recourir ?
 - Comment désigner un tuteur ? Quelles obligations à la charge de l'entreprise ?
 - Les nouvelles modalités de financement du contrat de professionnalisation.
- **Les contrats d'apprentissage**
 - Mesures en faveur du développement de l'apprentissage introduites par la loi du 5 septembre 2018 ;
 - Focus sur le plan de relance (aide exceptionnelle, jeune en recherche d'employeur) ;
 - Nouveau rôle des CFA : quels impacts dans leurs relations avec les employeurs ?
 - Possibilité pour un CFA de proposer des enseignements à distance ;
 - Modalités de financement des contrats d'apprentissage ;
- **L'action de promotion ou de reconversion par l'alternance (ProA)**
 - Pour quels types de public et quel intérêt de recourir au dispositif de la ProA ;
 - Comment utilement déployer ce dispositif dans une logique de GPEC ?
 - Quelles possibilités de financement par l'OPCO ?
 - Les accords de branche étendus.
- Temps d'échange sous forme de questions/réponses.
- Tour de table de vérification des acquis.

Participants :

Directeurs et Responsables des Ressources Humaines, juristes en Droit Social, collaborateurs de la Direction des Ressources Humaines, chargés des relations sociales ou du droit social, Directeurs / Responsables Formation, chargés formation et assistants formation.

Pré-requis :

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

Objectifs :

Comprendre les principales caractéristiques de chaque dispositif et permettre le développement d'une politique de recrutement des alternants à l'appui des leviers incitatifs de la loi du 5 septembre 2018 et des mesures prévues par le plan de relance de l'alternance
Comprendre les mécanismes permettant d'optimiser financièrement le recours aux dispositifs de formation en alternance au regard des dernières évolutions législatives

Coût :

Formation en présentiel et à distance :

395 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation.

INSCRIPTION

Organismes de formation : Maîtriser son environnement juridique et financier

A Paris :

16 septembre 2021 (9 h 30 – 12h30)

Soit 3 heures

Participants :

Dirigeants, directeurs/responsables administratifs et/ou financiers, directeurs/responsables juridiques d'organismes de formation, établissements d'enseignement et/ou CFA ; DRH et directeurs/responsables formation d'entreprises dotées d'un numéro de déclaration d'activité en qualité d'organisme de formation.

Pré-requis :

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

Objectifs :

Maîtriser l'environnement juridique et institutionnel de son organisme de formation : la mise en place, le suivi, la gestion administrative, juridique et comptable des activités pédagogiques ; anticiper et gérer un contrôle.

Coût :

Formation en présentiel et à distance :

395 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation.

Thèmes abordés :

- Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.
- **La structuration d'un organisme de formation/CFA au sein d'une entreprise**
 - Organisme de formation ou service de formation interne : quel choix opérer ?
 - Créer un CFA interne : quelles modalités et quels enjeux en présence ?
 - Savoir mettre en place une comptabilité distincte.
 - Opter pour l'exonération de TVA : quels enjeux ?
- **Maîtriser les obligations légales d'un organisme de formation**
 - La déclaration d'activité et le bilan pédagogique et financier annuel ;
 - Les obligations à l'égard des clients et des stagiaires (règlement intérieur, conventions de formation, règles de facturation, réglementation en matière de publicité, suivi des stagiaires) : les règles applicables depuis le 1^{er} janvier 2019 ;
 - La gestion des relations avec les financeurs paritaires (OPCO, CPIR) et autres financeurs publics (CDC, DIRECCTE, France compétences, régions, FSE) ;
 - Focus sur la nouvelle exigence légale de Qualité et les incidences pour les organismes de formation à partir du 1^{er} janvier 2022 ;
 - Les obligations comptables et fiscales : plan comptable adapté et procédure d'exonération de TVA.
- **Anticiper et gérer un contrôle**
 - Distinguer les différents types de contrôle (de service fait, contrôle qualité, contrôle administratif) et risques de sanctions y afférents ;
 - Identifier les principaux thèmes de contrôle ;
 - Identifier les méthodes de l'administration et les indices susceptibles de déclencher un contrôle ;
 - Se préparer à une procédure de contrôle par un organisme certificateur Qualité ou un financeur paritaire : étendue de leurs pouvoirs, pièces justificatives susceptibles d'être transmises, modalités de recours éventuels ;
 - Se préparer à une procédure de contrôle par la DIRECCTE ou la DGEFP : les pouvoirs de l'Administration et les moyens de défense de l'entreprise, le contrôle par le juge (phase contentieuse).
- Temps d'échange sous forme de questions/réponses.
- Tour de table de vérification des acquis.

INSCRIPTION

Actualité du droit de la formation professionnelle pour les employeurs

A Paris :

14 octobre 2021 (9 h 30 – 12h30)

Soit 3 heures

Participants :

Directeurs et Responsables des Ressources Humaines, juristes en Droit Social, collaborateurs de la Direction des Ressources Humaines, chargés des relations sociales ou du droit social.

Pré-requis :

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

Objectifs :

Comprendre les enjeux et risques pour l'employeur au regard de ses obligations légales en matière de formation professionnelle

Coût :

Formation en présentiel et à distance :

395 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation.

Thèmes abordés :

- Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.
- **Gestion financière de la formation (dans l'entreprise)**
 - Focus sur la contribution formation professionnelle/apprentissage et les nouvelles modalités de collecte par les URSSAF à partir de 2022
 - Quelles sont les nouvelles logiques d'optimisation du budget de formation ?
 - Présentation du nouveau système qualité applicable à partir du 1er janvier 2022.
- **Gestion administrative et RH de la formation (dans l'entreprise)**
 - Transformation du plan de formation en plan de développement des compétences, identification des formations obligatoires, gestion des départs en formation, assouplissement de la définition légale de la formation ;
 - Comment gérer les demandes de CPF ? Quelles modalités d'intervention de la CDC dans le financement des formations ? Comment éviter la sanction de 3 000 euros associée à l'entretien de bilan ?
 - Focus sur le FNE-Formation
- **Formations en alternance**
 - Analyse des modifications sur les 2 types de contrats de travail ;
 - Focus sur le plan de relance de l'alternance ;
 - Nouveau modèle économique du financement de l'apprentissage : ce que cela change pour l'employeur ;
 - Quel intérêt de créer son propre CFA ?
- Temps d'échange sous forme de questions/réponses.
- Tour de table de vérification des acquis.

INSCRIPTION

Le contenu de la formation

A Paris :
4 novembre 2021 (9 h 30 – 12h30)
Soit 3 heures

Participants :

Directeurs et Responsables des Ressources Humaines, juristes en Droit Social, collaborateurs de la Direction des Ressources Humaines, chargés des relations sociales ou du droit social.

Pré-requis :

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

Objectifs :

Comprendre les enjeux et risques pour l'employeur au regard de ses obligations légales en matière de formation professionnelle

Coût :

Formation en présentiel et à distance :
395 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation.

Thèmes abordés :

- Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.
- **Contentieux individuel**
 - Contours de l'obligation de former depuis la loi du 5 mars 2014 : vers une obligation de résultat ?
 - Formations réglementaires, obligatoires et/ ou certifiantes, co-financement d'actions suivies dans le cadre du compte personnel de formation : quels risques de contentieux pour les employeurs ?
 - Focus sur les nouveaux « chefs de demandes » susceptibles d'être introduits par les salariés devant le juge prud'homal et d'augmenter les risques de condamnation de l'entreprise (non-respect des entretiens professionnels, absence d'engagement écrit avant le départ d'une formation inscrite en catégorie 2 du plan, etc.) ;
 - Contentieux de l'inaptitude : quelles obligations de formation et de reclassement ? Les pièges à éviter par l'employeur.
- **Contentieux collectif**
 - Délit d'entrave aux IRP ;
 - Quelles nouvelles obligations de consultation en matière de formation depuis la loi Rebsamen ? Ordonnance Macron relative à la représentation du personnel : refonte des IRP au sein d'une instance unique « Comité social et économique », quid de la commission formation ?
 - Consultations annuelles obligatoires : quelles nouveautés concernant les thèmes relatifs à la formation ?
 - Focus sur la formation des représentants du personnel : quels pièges éviter ?
 - Licenciement collectif (PSE/restructurations).
- **Focus sur la jurisprudence récente en matière d'alternance**
 - Temps d'échange sous forme de questions/réponses.
 - Tour de table de vérification des acquis.

INSCRIPTION

Les fondamentaux de la formation

Module 1

A Paris :

18 novembre 2021 (9 h 30 – 12h30)

Soit 3 heures

☞ Thèmes abordés :

- *Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.*
- **Gestion administrative de la formation**
 - Formalisme afférent à la nouvelle contribution unique ;
 - Les différents documents obligatoires et pièces justificatives.
- **Gestion financière de la formation**
 - Les différentes enveloppes constituant la contribution unique ;
 - Focus sur les nouvelles modalités de collecte de la CUFPA ;
 - Les possibilités de refinancement auprès des OPCO et autres financeurs (CDC, régions, FSE) ;
 - Le contrôle administratif et financier de la DIRECCTE et le contrôle de service fait d'un OPCO.
- **Gestion spécifique dans les entreprises disposant d'un numéro d'organisme de formation**
 - Le bilan pédagogique et financier ;
 - Les obligations en matière de formalisation de la formation ;
 - Les types de formations éligibles aux fonds mutualisés après la loi du 5 septembre 2018 ;
 - Le contrôle administratif et financier de la DIRECCTE et le contrôle Qualité.
- *Temps d'échange sous forme de questions/réponses.*
- *Tour de table de vérification des acquis.*

Participants :

- Collaborateurs responsables et gestionnaires RH, responsables et gestionnaires de la formation, juristes de droit social, etc. ;
- Collaborateurs des organismes de formation.

Pré-requis :

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

Objectifs :

Maîtriser la gestion administrative de la formation, savoir optimiser financièrement le budget formation de l'entreprise, gérer efficacement les services de formation dotés d'un numéro de déclaration d'activité.

Coût :

Formation en présentiel et à distance :

395 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation.

INSCRIPTION

Les fondamentaux de la formation

Module 2

A Paris :

16 décembre 2021 (9 h 30 – 12h30)

Soit 3 heures

Participants :

- Collaborateurs responsables et gestionnaires RH, responsables et gestionnaires de la formation, juristes de droit social, etc. ;
- Collaborateurs des organismes de formation.

Pré-requis :

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

Objectifs :

Comprendre les mécanismes d'optimisation des départs en formation et les outils de gestion des compétences

Maîtriser le volet collectif de la formation dans l'entreprise à l'aune de la loi du 5 septembre 2018

Coût :

Formation en présentiel et en distanciel :

395 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation.

☞ Thèmes abordés :

- Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.
- **Organiser le départ en formation & Plan de développement des compétences**
 - À propos de l'obligation de former ;
 - Qu'est-ce que le plan de développement des compétences ?
 - Formation obligatoire : quelle définition retenir ? Quelles conséquences en pratique ?
 - Régime juridique applicable pendant la formation sur ou hors temps de travail ;
 - Organisation d'une formation en situation de travail (FEST) ou à distance (FOAD) ;
 - Focus sur la clause de dédit formation.
- **Droits individuels à la formation : CPA, CPF et CPF de transition**
 - Objectif et règles de fonctionnement du CPA ;
 - Principes d'acquisition et de comptabilisation des heures dans le CPF ;
 - Règles de financement et d'abondement du CPF ;
 - Gestion du CPF de transition
- **Formations en alternance**
 - Actions de promotion ou de reconversion par l'alternance (ProA)
 - Dans quel cas recourir à un contrat de professionnalisation plutôt qu'un contrat d'apprentissage et inversement ?
 - Focus sur les apports de la loi du 5 septembre 2018 ;
- **Outils de GPEC**
 - L'entretien professionnel (et entretien de bilan) ;
 - Conseil en évolution professionnelle.
- Temps d'échange sous forme de questions/réponses.
- Tour de table de vérification des acquis.

INSCRIPTION



Si vous souhaitez en savoir plus sur nos formations, rendez-vous sur notre site internet www.fromont-briens.com

Toutes nos formations inter-entreprises sont également proposées au format intra-entreprise. Si vous êtes intéressés et souhaitez en savoir plus, vous pouvez contacter votre conseiller habituel ou nous envoyer un mail à info@fromont-briens.com

Paris

Tel : +33 (0)1 44 51 63 80

Fax : +33 (0)1 44 51 63 89

5/7 avenue du Coq - 75009 Paris

info@fromont-briens.com

www.fromont-briens.com

Lyon

Tel : +33 (0)4 78 62 15 00

Fax : +33 (0)4 78 62 15 99

40 rue de Bonnel - 69003 Lyon